

**Réunion tripartite sur l'emploi, l'employabilité
et l'égalité des chances dans les services
des postes et télécommunications**

Genève
13-17 mai 2002

**Résolution concernant la consultation tripartite
sur les conditions d'emploi et de travail
dans les services des postes et télécommunications**

présenté par le groupe de travail sur les résolutions

La Réunion tripartite sur l'emploi, l'employabilité et l'égalité des chances dans les services des postes et télécommunications,

S'étant réunie à Genève du 13 au 17 mai 2002,

Reconnaissant que, pour que les services des postes et télécommunications puissent surmonter les difficultés engendrées par la mondialisation, il faut que s'engage un dialogue social actif, d'une part, entre organisations d'employeurs et de travailleurs et, d'autre part, entre syndicats, employeurs et autorités publiques nationales et internationales compétentes;

Adopte, ce dix-septième jour de mai 2002, la résolution suivante*:

La Réunion tripartite sur l'emploi, l'employabilité et l'égalité des chances dans les services des postes et télécommunications invite le Conseil d'administration du BIT à:

Demander au Directeur général du BIT d'envisager, dans le cadre de l'examen des activités sectorielles actuellement en cours au sein du Conseil d'administration, la possibilité de convoquer un groupe consultatif restreint, qui siégerait aussi souvent que

nécessaire entre les réunions quadriennales ordinaires des secteurs, pour procéder à des échanges de vue constructifs sur l'évolution générale des services des postes et télécommunications et l'incidence de cette évolution sur l'emploi, les conditions de travail et les relations professionnelles. Ce mécanisme inscrirait en priorité à son ordre du jour les questions de l'égalité des chances, de la restructuration, de la privatisation, des fusions et acquisitions, de la reconversion professionnelle et de l'amélioration de l'aptitude à l'emploi, de la création d'emplois et de la sécurité de l'emploi, des politiques et des codes de conduite relatifs à l'emploi ainsi que du programme d'action de l'OIT concernant les deux secteurs.

*Cette résolution n'a pas encore été examinée par le Conseil d'Administration du BIT en conformité avec les procédures en vigueur, et ne pourraient pas être considérées définitives.